Café Regards de Femmes
Jeudi 11 juin 09 au Nesting à Lyon
Conférence de Thérèse Rabatel : Le temps a t-il un sexe ?
Compte-rendu par Brigitte Martel-Baussant - FCI

1°Actualité de Regards de Femmes présentée par Michèle Vianès :
La remise en cause de la laïcité se fait toujours au détriment des femmes :
Soutien à la lettre ouverte de Ni putes Ni soumises sur la déclaration d'Obama sur le port du voile en France, danger des accords avec le Vatican et l'Education Nationale, inquiétude sur l'autorisation du port de la burka au sein d'organismes internationaux comme lors de la réunion de la Commission Femme de l'ONU… la vigilance est de mise afin de protester le plus rapidement possible avec le maximum d'associations de femmes.

2 ° Conférence de Thérèse Rabatel, adjointe au maire de Lyon
La question posée ne laisse aucun doute sur la réponse : il existe une différence homme/femme du temps. On distingue temps de travail et temps hors du travail dans l'étude du temps. En préambule, Thérèse Rabatel fait remarquer que l'allongement de la vie fait que les femmes sont non seulement sollicitées par leurs enfants, mais aussi par les personnes âgées de leur parentèle en plus de leur travail. Cet encadrement féminin des personnes âgées deviendra sûrement problématique dans le futur en raison des changements démographiques. En 13 ans, elles ne disposent que de 7 minutes de temps libre supplémentaire pour les actives, 13 pour les inactives, et cela est plus dû à la mécanisation qu'au partage des tâches avec les hommes. La France est placée en 3e position après la Suède, l'Islande et ex aequo avec la Norvège et le Danemark dans le classement Unicef pour l'accès au travail des femmes et l'accompagnement sociétal.

Le temps de travail :
82% des femmes travaillent MAIS plus elles ont d'enfants, plus elles ont des temps partiels ou renoncent à une activité professionnelle et 40% modifient leur activité professionnelle suite à une naissance. 1/3 des femmes contre 5% des hommes ont un temps partiel. Il faut savoir que 2/3 des salariés ont des horaires décalés dont une majorité de femmes ; 5% ont des coupures de + de 5h en journée contre 2% pour les hommes. Ces horaires nécessitent une gestion plus difficile du temps en particulier pour les femmes soumises à un temps partiel avec des coupures comme dans la grande distribution par exemple. De plus, les faibles salaires sont souvent synonymes d'éloignement géographique entre le lieu de travail et le domicile, sans oublier l'absence de transports en commun pour les horaires décalés. Malgré un taux de natalité correct, 1/3 des femmes font un report de grossesse définitif ou temporaire pour des raisons professionnelles. Il ne faut pas oublier que 80% des travailleurs pauvres sont des femmes.

Le temps hors travail :
80% du temps domestique reste assuré par les femmes, même si l'appareillage ménager a facilité les tâches. Le couple sans enfant partage également les tâches, mais c'est de moins en moins le cas au prorata du nombre d'enfants ! Le même métier dans le couple incite à une médiation plus facile dans la répartition. Il faut aussi souligner la difficulté des femmes à reconnaître un vrai savoir faire aux hommes dans le maternage et le ménage… Les hommes s'acquittent plus volontiers des tâches sociales : mener les enfants à la crèche, à l'école, aux activités sportives. Le partage sphère publique/privée se retrouve quand le père s'occupe (un peu) des enfants.

Les propositions :

Responsabilité individuelle :

- Faire évoluer les mentalités par la déspécialisation de l'éducation des enfants
- Valoriser le temps parental en le chiffrant dans le PNB
- Déculpabiliser les femmes qui travaillent en insistant sur la qualité du temps plutôt que sur la quantité.

Responsabilité syndicat/entreprise :

- Les horaires négociés et prévisibles permettent un travail avec moins de stress, celui-ci génère souvent des arrêts de travail : le mal travaillé conduit au mal vivre
- Le rôle du syndicat ne se réduit pas aux négociations salariales, il doit aussi combattre l'écart entre les salaires H/F, le fameux « plafond de verre », et réfléchir sur une articulation égalitaire du temps de travail des Hommes et des Femmes.

Responsabilité collectivités/état :

- L'influence politique et sociétale des décisions des collectivités est très importante dans le retour à l'emploi après une naissance. Le congé parental devrait être partagé entre père et mère.
- L'accueil des petits enfants est essentiel. Par exemple, la crèche Mirabilis de nuit, créée sur Lyon, permet de répondre à des besoins spécifiques de travail de nuit en sécurisant à la fois l'enfant mais aussi les parents. Les horaires des transports en commun doivent être élargis pour les horaires décalés.
- Les crèches coûtent très cher : 13000€ d'investissement pour un berceau (correspondant à 3 places) et 4000€ par an de fonctionnement. Il est important d'associer des entreprises et salarié-e-s pour coller aux besoins réels des uns et des autres et pour inciter à investir dans ce type d'équipement.
- La création de Bureaux des Temps, 35 à l'heure actuelle, permet de lier et de réfléchir sur le partage du temps entre individu et tissu social. Il reste encore beaucoup de chemin pour les femmes dans leur conquête de liberté et d'égalité.